

## DOCUMENT N° 57

### RESOLUTION SUR MADAGASCAR

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne du 7 au 9 juillet 2002, sur proposition de la commission politique

**EXPRIMANT** sa très vive inquiétude face à la crise politique sévissant à Madagascar depuis les élections présidentielles du 16 décembre 2001, et ses conséquences socio-économiques et humanitaires très graves,

**RAPPELLE** que le peuple malgache ne peut pas être privé de son droit essentiel de choisir ses dirigeants à travers des élections incontestables,

**REGRETTANT** que l'accord intervenu le 18 avril 2002 à Dakar entre les deux protagonistes de la crise n'ait pas été suivi d'effets et que la médiation entreprise le 9 juin sous l'égide de l'OUA et de cinq chefs d'Etat africains n'ait pas donné lieu à une solution négociée acceptable pour les deux parties,

**CONDAMNE** tout recours à la violence et aux actes de sabotage,

**APPELLE** les responsables politiques malgaches de tout bord à rechercher, dans le cadre d'un processus de réconciliation nationale, une solution pacifique et respectueuse du peuple malgache et des droits de l'Homme,

**RAPPELLE** sa disponibilité pour envoyer des observateurs aux prochaines élections législatives malgaches.